

DÉCRET.

Les membres des communautés à vœux simples ne peuvent plus se faire inscrire au Tiers-Ordre de Saint-François comme on peut le voir par les réponses suivantes aux questions de l'évêque de Vérone :

I. Utrum omnes utriusque sexus qui sunt membra alicujus religiosi Instituti, vel Congregationis, aut a summo Pontifice, aut ab Episcopo approbatae, in qua vota emittuntur sive perpetua sive ad tempus, possint adscribi in Tertium Ordinem S. Francisci Assisiensis ?

Et quatenus affirmative.

II. Quibus conditionibus id illis liceat ?

Emj et Rmi Patres responderunt in generalibus comitis apud Vaticanum habitis die 25 Junii 1887 :

Ad I. Negative, facto verbo cum Sanctissimo.

Ad II. Provisum in primo.

Facta vero de iis omnibus relatione in Audientia habita ab infrascripto secretario die 16 Julii 1887, sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII Patrum Cardinalium responsiones ratas habuit et confirmavit.

Datum Romæ, ex secretaria S. Congregationis Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, die 16 Julii 1887.

Fr Thomas M. Card. Zigliara, *præfectus*.

Alexander, Episcopus Oensis, *secretarius*.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN.

Mercredi dernier, à 10 heures 15 minutes, expirait au Séminaire M. l'abbé Martineau, emporté par une fluxion de poitrine dont rien n'avait pu enrayer la marche foudroyante.

Cette mort si rapide a causé en ville une profonde émotion et un grand étonnement. On ne pouvait y croire, en se rappelant avec quelle verve et quelle éloquence M Martineau avait prêché jeudi dernier, sur la fête du jour. Dans ce sermon il redisait les gloires de Marie au culte de laquelle il s'était si ardemment consacré, il rappelait les fêtes de Rome, et la joie du monde catholique à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. A la suite des fatigues de cette journée pendant laquelle il prêcha plusieurs fois, M. Martineau fut obligé de s'aliter. Dieu a bien voulu appeler à lui dans l'octave de l'Immaculée Conception ce serviteur de Marie qui se dépensa constamment à orner ses autels, à chanter ses louanges, à prêcher ses grandéurs et ses gloires.

M. Pierre Flavien Martineau était né à Chauché, diocèse de Luçon, le 17 juin 1830. Il fut ordonné prêtre le 10 juin 1854. Après avoir passé un an dans la solitude à Issy, il fut nommé professeur de rhétorique au petit séminaire des Sables d'Olonnes, puis successivement curé dans plusieurs paroisses du diocèse de